

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-55

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025, à compter de 19 h 30, le conseil a adopté le Règlement omnibus 1250-55 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 mars 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 13 mars 2025



Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques